

1.0	Demande de permis de construire	<input checked="" type="checkbox"/> Demande de permis de construire <input type="checkbox"/> Demande de permis général	Commune n°: <u>217/61</u> Réception: <u>10.10.2017</u>
L'administration communale compétente vous fournira les données nécessaires pour remplir les formulaires de demande de permis de construire (plan de zones, règlement communal de construction, recensement architectural, zones de danger, sites [potentiellement] contaminés, etc.)			

NPA / Commune: 2720 Tramelan Coordonnées planimétriques: 575'380 / 229540
 Rue / Lieu-dit: Rte du Jeanbrenin, "Les Combattes" N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 717 / 719

Maître d'ouvrage (nom, adresse, personne de référence):
Huguelet Génie Civil SA, chemin de Beausite 2, 2710 Tavannes
 Téléphone 032 482 68 68
 Télécopie 032 482 68 69
 Courriel geniecivil@hgcsa.ch

Représentant(e) avec procuration (nom, profession, adresse, personne de référence):

 Téléphone _____
 Télécopie _____
 Courriel _____

Le maître d'ouvrage confirme, par sa signature apposée à la page 3, l'octroi d'une procuration générale à la personne susmentionnée.
 La procuration ci-jointe définit la marge de manœuvre dont dispose la personne susmentionnée.

0353

Auteur du projet (nom, profession, adresse, personne de référence):
ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan
 Téléphone 032 487 59 77
 Télécopie 032 487 67 65
 Courriel tramelan@atb-sa.ch

Propriétaire foncier / Propriétaire immobilier (nom et adresse, si pas identique au maître d'ouvrage):
Commune municipale de Tramelan, Grand-Rue 106, 2720 Tramelan
 Téléphone 032 487 51 41

Déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions:
Personne responsable (nom, profession et adresse):
Michel Devaud
Huguelet Génie Civil Sa, chemin de Beausite 2, 2710 Tavannes
 Téléphone 032 482 68 68
 Télécopie 032 482 68 69
 Courriel geniecivil@hgcsa.ch

Projet de construction

- Description:** Nouvelle construction Transformation Changement d'affectation Agrandissement Démolition
- Installations techniques Transformation intérieure d'immeubles dignes de protection ou de conservation Autres
- Utilisation:** Artisanat Agriculture Habitat
- Industrie Prestation de services Autres Carrière

Description du projet et de l'utilisation prévue:
Extension en profondeur de la carrière d'un volume de 350'000 m³ (surface de 34'915 m²). Le périmètre de la carrière actuelle reste inchangé, excepté une adaptation de ce dernier au sud du site (env. 1'454 m² supplémentaires) suite à un glissement de terrain. Lave-roues (laveur décrotteur de roues) de camions installé à l'entrée de la carrière afin de diminuer les quantités de poussières.

Utilisation actuelle (en particulier des combles): _____

Fondations Système: _____

Construction portante Etayage: _____ Parois: _____ Plafonds: _____

Façades Matériel: _____ Couleur: _____

Toit Forme: _____ Inclinaison: _____

 Matériel: _____ Couleur: _____

Damage Pose de pieux Minage

Coûts de construction selon l'article 11, alinéa 1, lettre e DPC fr.: _____

Coûts de construction totaux, équipement compris, sans l'acquisition du terrain fr.: _____ fr./m³ _____ Volume bâti (VB) selon SN 504 416 _____ m³



Prescriptions concernant les zones et la protection

Zone d'affectation: _____ Zone de protection: _____

Nombre d'étages admis / classe de construction: _____

Plan de quartier: "Les Combattes" _____

Degré de sensibilité: DS IV _____

0354

Secteur de protection des eaux: A B

ou
Zone de protection des eaux
souterraines: S1 S2 S3

Z3

Observer la notice concernant la protection des eaux et la gestion des déchets sur les chantiers

Observer la notice «Conditions générales posées aux activités de construction dans les zones S de protection des eaux souterraines»

Site pollué? Oui Non

Observer la notice relative aux projets de construction sur des sites pollués
Aucune preuve nécessaire

Constructions / pieux dans les
eaux souterraines ou abaisse-
ment de la nappe phréatique? Oui Non

Remplir le formulaire CnP - observer la notice relative aux construc-
tions dans les eaux souterraines et à l'abaissement de la nappe phréatique

Aucune preuve nécessaire

Dangers naturels connus ou
supposés sur le périmètre en
question? Oui Non

Remplir le formulaire "Dangers naturels (DN)"

Aucune preuve nécessaire

Le projet concerne-t-il (selon l'art. 11, al. 2 DPC):

- des objets dignes de protection Oui Non

Voir le géoportail du canton de Berne (www.be.ch/geoportal)

- des objets dignes de conservation Oui Non

Voir le géoportail du canton de Berne (www.be.ch/geoportal)

- un objet cantonal Oui Non

Ensemble bâti selon le recen-
sement architectural (RA): _____

- un objet relevant de la protection
particulière du paysage Oui Non

Voir la liste des objets

Description de l'objet (selon l'art. 10 LC): _____

- un objet archéologique: Oui Non

Indications générales (*si nécessaire, joindre la feuille de calcul)

Raccordement routier: Route communale Route cantonale Accès par le terrain d'autrui

Dimensions principales: Longueur: _____ m Largeur: _____ m Hauteur: _____ m

Nombre d'étages complets: _____

Les autres exigences prévues à l'article 11, alinéa 1, lettres f, g et h DPC sont-elles respectées? Oui

*Indication des surfaces:	SBP logements:	SBP autre:	Place de jeux:	Surface de détente:
- Existant:	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²
- Nouveau:	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²
- Total:	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²

Surface de terrain
prise en compte: _____ m²

*Indice d'utilisation: _____ *Indice de surface verte: _____ *Pourcentage de surface bâtie: _____

Ne répondre aux questions ci-dessous que si la surface qui sera définitivement construite ou la surface temporairement requise est supérieure à 2000 m² (cf. guide sur la protection du sol):

Surface de terrain perméable (meuble) requise: _____ m ²	Dont surface définitivement construite: _____ m ²	Dont surface temporairement requis: _____ m ²
--	---	---

Nombre de
logements:

Existant

Nouveau

Total

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	plus de 5 pièces
Existant						
Nouveau						
Total						

*Places de stationnement pour voitures: _____ dont places dans garages ou parkings souterrains: _____

*Places de stationnement pour vélos: _____ dont places couvertes: _____

Garantie juridique en cas de mise à contribution du terrain d'autrui: _____

Demande de dérogation (joindre motifs sur feuille séparée)

Sont demandées les dérogations aux prescriptions suivantes:

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Régl. constr communal, art. _____ | <input type="checkbox"/> LR/OR, art. _____ | <input type="checkbox"/> LAE, art. _____ |
| <input type="checkbox"/> LC, art. _____ | <input type="checkbox"/> LRLR, art. _____ | <input type="checkbox"/> Art. 24 ss LAT/81 ss LC |
| <input type="checkbox"/> OC, art. _____ | <input type="checkbox"/> OPB, art. _____ | <input type="checkbox"/> Autres _____ |

Annexes à la demande de permis de construire

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2.0 Technique | <input type="checkbox"/> 5.4 Raccordement au réseau d'eau |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3.0 Evacuation des eaux des biens-fonds | <input type="checkbox"/> 5.5 Installations d'eau / d'eaux usées |
| <input checked="" type="checkbox"/> 3.2 Entreposage de liquides pouvant polluer les eaux | <input type="checkbox"/> 5.5 ^{nouveau} Installations d'eau / d'eaux usées |
| <input type="checkbox"/> 3.3 Protection contre l'incendie | <input type="checkbox"/> 5.8 Raccordement au réseau de télécommunication |
| <input type="checkbox"/> 3.5 Protection civile: construction d'abris | <input type="checkbox"/> 6.0 Réclames |
| <input type="checkbox"/> 3.6 Protection civile: dispense de l'obligation de construire des abris | <input type="checkbox"/> E1-E11 Energie |
| <input type="checkbox"/> 3.7 Prélèvement de chaleur au moyen de collecteurs forés | <input type="checkbox"/> Déc. Déclaration des voies d'élimination |
| <input checked="" type="checkbox"/> 4.0 Exploitation, aménagement et transformation d'entreprises et d'installations | <input type="checkbox"/> DirAC Chantiers importants sur le plan de la protection de l'air (chantiers B) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 4.1 Questionnaire Protection des eaux - Industrie et artisanat | <input checked="" type="checkbox"/> DN Dangers naturels |
| <input checked="" type="checkbox"/> 4.2 Constructions selon la loi sur les forêts (LCFo) | <input type="checkbox"/> Bio Sécurité biologique |
| <input type="checkbox"/> 4.3 Hôtellerie - restauration | <input type="checkbox"/> RN Radon |
| <input type="checkbox"/> 4.4 Protection des eaux dans l'agriculture | <input type="checkbox"/> Am Amiante |
| <input type="checkbox"/> 5.0 Utilisation de terrain public | <input type="checkbox"/> CSO Construction sans obstacle |
| <input type="checkbox"/> 5.1 Raccordement au réseau électrique | <input type="checkbox"/> CnP Constructions dans les eaux souterraines et abaissement de la nappe phréatique |
| <input type="checkbox"/> 5.2 Raccordement au téléseuil | <input checked="" type="checkbox"/> Autres: EIE |
| <input type="checkbox"/> 5.3 Raccordement au réseau de gaz | |

0355

Autres documents

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Accord des voisins selon l'article 27, alinéa 4 DPC | <input type="checkbox"/> Calcul des places de stationnement |
| <input type="checkbox"/> Droit de voisinage / distance à la limite | <input type="checkbox"/> Calcul des surfaces des places de jeux et des surfaces de détente |
| <input type="checkbox"/> Contrat de servitude | <input type="checkbox"/> Concession pour l'utilisation d'eau |
| <input type="checkbox"/> Procuration du _____ | <input type="checkbox"/> Contenu demande de permis général |
| <input type="checkbox"/> Preuves de protection contre le bruit | <input type="checkbox"/> Concept de protection incendie |
| <input type="checkbox"/> Diagramme d'ombre | <input type="checkbox"/> Signalisation |
| <input type="checkbox"/> Justification des locaux annexes | |

Remarques:

Lieu et date: 9.10.2017, Tramelan



COMMUNE
DE
TRAMELAN

Le maître d'ouvrage:

HUGUELET
GENIE CIVIL SA TAVANNES
Beausite 2 2710 Tavannes
Tél. 032 482 68 68 Fax...69

L'auteur du projet:

ATB, Société Anonyme
Ingénieurs-conseils SIA - ASIC
2720 TRAMELAN

Le propriétaire foncier:

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL
LE PRESIDENT



LE CHANCELIER

Conformément à l'article 16 DPC, les gabarits doivent être posés au moment du dépôt de la demande de permis de construire et seront maintenus jusqu'à l'entrée en force de la décision concernant le projet. Les travaux ne peuvent pas commencer avant l'entrée en force du permis de construire.

2.0

Technique, protection contre les immissions

 Commune n°: 217/61
 Réception: 10.10.2017
NPA/Commune: 2720 Tramelan

Office n°: _____

Rue/Lieu-dit: "Les Combattes"

N°: _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 717/719

Installations techniques

Chauffage

0356

Statut: Inchangé Nouvelle installation Installation de remplacement

	Installations existantes	Nouvelles installations
Type:	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffage décentralisé <input type="checkbox"/> Raccordement à un réseau de chauffage à distance <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Chauffage central <input type="checkbox"/> Chauffage décentralisé <input type="checkbox"/> Raccordement à un réseau de chauffage à distance <input type="checkbox"/> Autre: _____
Types d'installations: (les différentes options ne s'excluent pas mutuellement)	<input type="checkbox"/> Chauffage au mazout <input type="checkbox"/> Chauffage au gaz naturel <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (air) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (sol) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (eau) <input type="checkbox"/> Chauffage à granulés de bois <input type="checkbox"/> Chauffage à bois déchiqueté <input type="checkbox"/> Chauffage à bûches <input type="checkbox"/> Chauffage solaire <input type="checkbox"/> Chauffage électrique <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Chauffage au mazout <input type="checkbox"/> Chauffage au gaz naturel <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (air) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (sol) <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur (eau) <input type="checkbox"/> Chauffage à granulés de bois <input type="checkbox"/> Chauffage à bois déchiqueté <input type="checkbox"/> Chauffage à bûches <input type="checkbox"/> Chauffage solaire <input type="checkbox"/> Installation de cogénération chaleur-électricité <input type="checkbox"/> Autre: _____
En cas de chauffage au bois:	<input type="checkbox"/> Réservoir tampon	<input type="checkbox"/> Réservoir tampon
Puissance de chauffage nominale (Q _N):	_____ kW	_____ kW
Puissance calorifique (Q _F) ¹ :	_____ kW	_____ kW

Production d'eau chaude sanitaire

Statut: Inchangé Nouvelle installation Installation de remplacement

	Installations existantes	Nouvelles installations
Type:	<input type="checkbox"/> Réservoir central <input type="checkbox"/> Réservoir décentralisé à chaque étage <input type="checkbox"/> Chauffe-eau <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Réservoir central <input type="checkbox"/> Réservoir décentralisé à chaque étage <input type="checkbox"/> Chauffe-eau <input type="checkbox"/> Autre: _____
Type d'installation principale:	<input type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> Chauffe-eau solaire <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Chauffe-eau électrique <input type="checkbox"/> Autre: _____	<input type="checkbox"/> Chauffage <input type="checkbox"/> Chauffe-eau solaire <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Chauffe-eau électrique <input type="checkbox"/> Autre: _____
Capacité des réservoirs:	_____ réservoir(s) x _____ litres _____ réservoir(s) x _____ litres	_____ réservoir(s) x _____ litres _____ réservoir(s) x _____ litres

Autres types d'installations

<input type="checkbox"/> Inchangé <input type="checkbox"/> Nouvelle installation <input type="checkbox"/> Installation de remplacement	<input type="checkbox"/> Installation d'évacuation d'air (air vicié)	<input type="checkbox"/> Inchangé <input type="checkbox"/> Nouvelle installation <input type="checkbox"/> Installation de remplacement	<input type="checkbox"/> Installation photovoltaïque	<input type="checkbox"/> Inchangé <input type="checkbox"/> Nouvelle installation <input type="checkbox"/> Installation de remplacement	<input type="checkbox"/> Ascenseur/escalier roulant
<input type="checkbox"/> Installation de ventilation (air extrait)	<input type="checkbox"/> Génératrice de secours	<input type="checkbox"/> Poêle à bois/cheminée			
<input type="checkbox"/> Climatiseur	<input type="checkbox"/> Moteur à combustion fixe	Nombre d'installations: _____			
<input checked="" type="checkbox"/> Autre: <u>Concasseur</u>					

¹ Formule de conversion pour le bois: $Q_F = 1,15 \times Q_N$; pour le gaz ou le mazout: $Q_F = 1,07 \times Q_N$

Protection contre les immissions

Construction dans les secteurs exposés au bruit (art. 31 à 35 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, norme SIA 181)

Valeurs limites d'immission dépassées Oui Non Non contrôlé Degré de sensibilité: IV _____
Respect des exigences selon l'art. 31 OPB attesté: Non Oui, voir annexe _____
Insonorisation des éléments extérieurs attestée: Non Oui, voir annexe _____

Bruit de chantier

Oui Non Les travaux bruyants doivent-ils durer plus de six jours?
 Oui Non Des travaux particulièrement bruyants² doivent-ils être exécutés pendant plus de six jours?
Le cas échéant, doivent-ils durer plus d'une heure par jour?
 Oui Non Des travaux doivent-ils avoir lieu de nuit?

0357

Protection contre le bruit

Oui Non Le matériel est-il chargé et déchargé en plein air ou sur des plateformes de déchargement, etc.?
 Oui Non Un concasseur ou un broyeur à bois mobile est-il utilisé sur le site?
 Oui Non Est-il prévu de mettre en place de nouvelles installations de chauffage, de ventilation ou de climatisation, ou d'agrandir ou de rénover de telles installations déjà existantes?
 Oui Non Des machines ou des installations³ sont-elles utilisées à l'intérieur des locaux?

Depuis quand l'exploitation est-elle implantée sur ce site
(veuillez indiquer l'année où le permis de construire a été délivré, p. ex. 1981)? 1943

Réflexions lumineuses (éblouissements) provoquées par des installations solaires

Oui Non Y a-t-il lieu de penser que l'installation pourrait générer des réflexions lumineuses (éblouissements) gênantes pour le voisinage?

Protection de l'air dans les installations fixes

Quels types d'émissions l'installation existante ou projetée génère-t-elle?

Substances odorantes Substances sous forme de poussière Substances sous forme de gaz ou de vapeur
 Aucune Autres: _____
 Le projet comprend-il une installation de purification de l'air évacué? Si oui, de quel type? _____

Emplacements des ouvertures d'évacuation de l'air vicié

Types d'émissions ou d'installations provoquant des émissions	La sortie de cheminée dépasse		Ils figurent sur les plans de construction.
	le faîte du toit de	le toit plat de	
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>
	m	m	<input type="checkbox"/>

Plans joints à la demande, remarques

Il n'y a pas de modification des installations techniques. La présente demande concerne uniquement la prolongation de l'exploitation des installations existantes.

Lieu et date: Tramelan, Va 9.10.2017

Le/la propriétaire de l'entreprise/maître d'ouvrage:

HUGUELET
GENIE CIVIL SA, TAVANNES
Beausite 2 - 2710 Tavannes
Tél. 032 482 68 68 Fax. 69

Le/la mandataire:

ATB Société Anonyme
Ingénieurs-conseils SIA - ASI
2720 TRAMELAN

Le formulaire 2.0 doit être joint à la demande de permis de construire dès lors qu'une installation technique nouvelle ou existante est concernée.

² Par exemple: démolition, pose d'un mur de palplanches, excavation, bétonnage, etc.

³ Par exemple: installation de production, machine-outil à commande numérique, fraiseuse, raboteuse, installation de soudage, aspirateur mobile à copeaux, etc.

3.0**Evacuation des eaux des biens-fonds**Commune n°: 2017/61
Réception: 10.10.2017NPA / Commune: 2720 Tramelan Office n°: _____
Rue / Lieu-dit: "Les Combattes" N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 717/719**Evacuation des eaux du bien-fonds**

Cocher d'une croix

Projet de construction dans le périmètre des égouts selon le PGEE/PGC
Projet de construction hors du périmètre des égouts selon le PGEE/PGC **0358**

Raccordement à la STEP centrale	<input type="checkbox"/> Existant	<input type="checkbox"/> Nouveau	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Raccordement à une petite STEP privée (pSTEP)	<input type="checkbox"/> Existant	<input type="checkbox"/> Nouveau	
Raccordement à une fosse de décantation provisoire	<input type="checkbox"/> Existant	<input type="checkbox"/> Nouveau	
Raccordement à une fosse sans écoulement	<input type="checkbox"/> Existant	<input type="checkbox"/> Nouveau	
Raccordement à une autre installation _____	<input type="checkbox"/> Existant	<input type="checkbox"/> Nouveau	

Construction de nouveaux équipements d'assainissement, de canalisations et de conduites de raccordement
Adaptation / modification des installations sanitaires de l'immeuble uniquement Nouvelles surfaces de toits _____ m²Nouvelles voies d'accès, places et places de parc pour voitures _____ m²Aucune modification des surfaces de toits, de voies d'accès, de places et de places de parc pour voitures Evacuation des eaux du bien-fonds selon le système unitaire séparatifInstallation d'infiltration (cf.notice) existante nouvelle aucune**Construction agricole avec déversement dans la fosse à purin**Eaux résiduaires de l'habitation et/ou du rural déversées dans la fosse à purin Oui NonSi oui, remplir et joindre le formulaire 4.4 "Protection des eaux dans l'agriculture: fosse à purin et fumier"
ou joindre une appréciation technique en matière de protection des eaux établie par un service spécialisé reconnu.**Industrie et artisanat**Entreprise industrielle ou artisanale Oui Non

Si oui, remplir et joindre le formulaire 4.1 "Questionnaire Protection des eaux, industrie et artisanat"

Remarques:

Le / la mandataire certifie l'exactitude des indications fournies ci-dessus.

Lieu et date: Tramelan, le 9.10.2017

Le / la mandataire: _____

ATB - Société Anonyme
 Ingénieur-consultant SIA - ASIC
 2720 TRAMELAN

Pièces à joindre à la demande:

- Formulaire de demande de permis de construire 1.0
- Extrait de carte topographique à l'échelle 1:25 000 ou 1:50 000 avec indication de l'emplacement
- Extrait du plan des canalisations à l'échelle 1:1 000 avec indication des collecteurs publics
- Plan d'évacuation des eaux conforme à la norme SN 592 000, annexe 13.1, indiquant les surfaces d'apport et le mode d'élimination des eaux pluviales
- Plan du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (surfaces et coupes)
- Consentement du propriétaire pour le raccordement aux collecteurs ou au cours d'eau (si la commune n'est pas propriétaire)
- Plans, rapports et notes de calcul relatifs aux installations d'infiltration
- Consentement des voisins si l'infiltration n'a pas fait l'objet d'une publication

0 3 5 9

3.2

**Entreposage de liquides
pouvant polluer les eaux**Commune n°: 2017/61Réception: 10.10.2017

NPA / Commune: 2720 Tramelan

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: "Les Combattes"

N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 717/719

Indications générales**Installation
d'entreposage:**

- Mazout: _____ m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: _____
- Huile diesel: 4.5 m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: 2
- Essence: _____ m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: _____
- _____ m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: _____
- _____ m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: _____
- Nombre de compartiments: _____ m³ _____ m³ _____ m³

0360

Marque de la citerne: Dukometal

Matière:

- Métal Matière plastique Béton

Appareillages

Intercepteur de remplissage:

- Sonde électro-optique Intercepteur spécial
- Intercepteur mécanique Marque _____

Système de détection des fuites:

- Avec pression de contrôle Marque _____
- Avec sonde Marque _____

Conduites

Conduite de liquide

- Visible Dans gaine étanche Monotube Avec conduite de retour
- Aspiration Pompe de transfert Double manteau Système détection des fuites
- Vanne anti-siphonnage Auto sécurisées

Reprise des vapeurs

- Phase I Phase II Marque _____

Conduite compensatrice de pression:

Diamètre: _____ pouces Longueur du tuyau: _____ m

**Ouvrage
de protection**

- Béton selon la norme SIA 162 Avec revêtement Sans revêtement Capacité _____ %

Revêtement

- Enduit Stratifié Feuille Marque _____

Bassins de rétention

- Acier Matière plastique Capacité _____ %

Commentaires:

Installation d'entreposage d'huile diesel existante.

Lieu et date: Tramelan le 9.10.2017**HUGUELET**

Le / la requérant(e):

GENIE CIVIL SA TAVANNES
Beausite 2 2710 Tavannes
Tél. 032 482 68 68 Fax...69

(Ne pas remplir)

N° commune	N° citerne	Zone	Maison	EBA	TM	TF	LG	m ³	Nombre	Type

Installations soumises à autorisation

Construction et exploitation des installations

Toutes les nouvelles installations situées dans les zones ou les périmètres de protection des eaux souterraines (zone S), toutes les nouvelles citernes de moyenne grandeur destinées à l'entreposage de liquides pouvant polluer les eaux de la classe 1 placés dans les secteurs de protection des eaux Ao, Au, Zo et Zu d'un volume supérieur à 450 litres requièrent une autorisation. Les nouvelles installations ne peuvent être mises en service qu'une fois que l'OED a procédé à leur réception. Les propriétaires d'installations d'entreposage soumises à autorisation sont tenus de les faire contrôler régulièrement, mais au minimum tous les dix ans par une entreprise agréée. Sont exceptés du contrôle l'entreposage dans des récipients (21 à 450 litres). Le nettoyage intérieur des citernes lors du contrôle est recommandé.

Obligations du maître d'ouvrage ou de la direction des travaux

Le maître d'ouvrage ou la direction des travaux s'assure, avant le début des travaux, que le permis de construire a été délivré, et s'en tient aux conditions et aux charges qui y sont fixées.

Les propriétaires doivent archiver pendant dix ans au moins les autorisations, les attestations de vérification ainsi que les rapports de contrôle.

Réception

Une installation soumise à autorisation en vertu de l'article 19, alinéa 2 LEaux ne peut être mise en service qu'une fois que l'OED a procédé à sa réception. Le propriétaire ou son représentant informe l'OED suffisamment tôt de la nécessité de réceptionner l'installation.

0361

Pièces à joindre à la demande

La demande dûment remplie sera transmise à l'autorité compétente, accompagnée des documents suivants:

- deux plans de situation à l'échelle de 1:1000 et un extrait de carte à l'échelle de 1:25 000 ou de 1:50 000 (indiquer l'emplacement de l'installation par une croix);
- les plans à l'échelle de 1:50 (situation et coupe) du local de citerne en deux exemplaires.

Installations devant être annoncées

Construction et exploitation des installations

Les nouvelles installations devant être annoncées sont les installations de récipients (21 à 450 litres), de petites citernes (451 à 2000 litres) et de citernes de moyenne grandeur (2001 à 250 000 litres):

- dont le volume total, pour l'ensemble des récipients ou des petites citernes, excède 450 litres;
- qui ne peuvent être remplies qu'à la main, au moyen d'un pistolet de remplissage (concerne les petites citernes);
- pour lesquelles les conduites de liquide, le cas échéant, doivent être utilisées en aspiration, sans conduite de retour, être visibles sur toute leur longueur et assurées contre le siphonage par une vanne à dépression ou magnétique;
- qui servent à l'entreposage de liquides pouvant polluer les eaux de la classe 2 (valable pour les citernes de moyenne grandeur);
- qui sont placées dans les autres secteurs de protection des eaux (valable pour les citernes de moyenne grandeur).

Obligation du maître d'ouvrage ou de la direction des travaux

Les nouvelles installations ainsi que la transformation d'installations existantes requièrent un permis de construire. L'autorité d'octroi du permis de construire est tenue de contrôler l'installation sous les angles de la sécurité contre les incendies et de la protection des eaux dans le cadre de la procédure d'octroi du permis. Le formulaire d'annonce d'une installation, délivré avec le permis de construire ou à retirer auprès de la commune, sera transmis dûment rempli à l'OED avant la mise en service de l'installation.

L'OED se réserve le droit de vérifier les installations soumises à l'obligation d'annoncer au moyen de contrôles effectués par sondage. Les installations d'entreposage qui, selon la loi sur la protection des eaux, ne sont plus soumises à autorisation et au sujet desquelles il est possible de garantir que les fuites de liquide peuvent être contenues (bassin de rétention pouvant contenir l'intégralité du liquide) doivent faire l'objet d'un contrôle régulier (tous les 10 ans environ) par une entreprise agréée, à l'initiative du propriétaire. Il est recommandé de nettoyer l'intérieur des citernes avant les contrôles.

NPA / Commune: 2720 Tramelan

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: "Les Combattes"

N°: _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 717/719**Instructions pour remplir le formulaire et liste des documents à déposer, voir au verso****0362****Données générales**

Nombre de travailleurs en place: 6 Nouveaux travailleurs dans les locaux projetés: 0
 Nombre d'apprentis en place: 0 Nouveaux apprentis dans les locaux projetés: 0
 Nombre de travailleurs à domicile: 0 Nouveaux travailleurs: 0
 Horaire de jour (06.00 - 23.00) de 7 à 19 Jours de travail par an: 224
 Horaire de nuit (23.00 - 06.00) de - à - Nuits de travail par an: 0

Dispositions prises dans l'entreprise contre les nuisances (bruit, vibrations, polluants atmosphériques, odeurs, etc.):

Diminution de la charge de minage, information des riverains un jour à l'avance lors des tirs de mine

Sorties / issues de secours (nombre): _____

Portes (type: p.ex. à deux battants, coulissantes): _____

Installations sanitaires: Les vestiaires et toilettes (hommes et femmes séparés) doivent être indiqués sur les plans d'ensemble.

Nombre de WC installés: Femmes: 0 Hommes: 0 Urinoirs: 0

Premiers secours (local, matériel): _____

Exposition à la lumière: La proportion de surface de fenêtres par rapport à la surface du sol de chaque local de travail doit être indiquée sur les plans d'ensemble.

Lumière artificielle (type): _____

Eclairage de secours (type): _____

Liste des installations (machines, disp. techniques, appareils, installations)

Désignation de l'installation	Affectation	Capacité	Remarques
Cf. annexe			
Exemple: Installation de production	Tours et fraiseuses CNC		Impl. voir plan

Des machines fonctionnant au diesel d'une puissance supérieure à 18 kW sont-elles utilisées sur l'aire de l'entreprise? Oui Non**Produits chimiques (entreprise dans son ensemble)**Existe-t-il un réservoir de gaz liquéfié (propane / butane) ou un tel réservoir est-il prévu? Oui Non

- Le réservoir est-il enterré? Oui Non
- Quel est le volume du réservoir? _____ m³

Des substances nocives, toxiques, inflammables ou explosibles sont-elles transformées ou entreposées? Oui* Non

Les stocks de substances ou de produits dépassent-ils les quantités suivantes?

- **200 kg** pour les substances hautement toxiques (exemples: cyanures, chlore, acide fluorhydrique)? Oui* Non
- **2000 kg** pour les produits chimiques tels que
 - les substances facilement inflammables (exemples: solvants, nitrocellulose, hydrogène)? Oui* Non
 - les substances explosibles (exemples: nitrate d'ammonium, perchlorate, explosifs, peroxydes)?
 - les substances corrosives (exemples: acides, solutions alcalines, ammoniac)?
 - les substances écotoxiques (exemples: produits phytosanitaires, herbicides, fongicides, pesticides)?
 - les solvants chlorés (exemple: trichloréthylène)?
 - d'autres substances, produits ou déchets spéciaux?

* Joindre une liste indiquant les quantités et la fiche technique de sécurité

Remarques

Cf. annexe pour la liste des machines mobiles de la carrière.

Les soussignés sont tenus à l'exécution conformément aux données de la demande.

Lieu et date: Tramelan, le 9.10.2017

HUGUELET

GENIE CIVIL SA TAVANNES

Beausite 2 2710 Tavannes

Tél. 032 482 68 68 Fax. 69

Le détenteur de l'entreprise/maître d'ouvrage:

beco Economie bernoise, Laupenstrasse 22, 3011 Berne

Domaines: Sécurité et santé au travail Laupenstrasse 22, 3011 Berne
Sécurité et santé au travail, Hauptstrasse 6 (Château),
case postale, 2560 Nidau (arrondissements administratifs
de Biel/Bienne et du Jura bernois)

Téléphone 031 633 58 10

Télécopie 031 633 58 02

Téléphone 032 332 84 00

Télécopie 032 332 84 09

Secteur: Protection contre les immissions (air, bruit, accidents majeurs,
RNI), Laupenstrasse 22, 3011 Berne (tout le canton)

Téléphone 031 633 57 80

Télécopie 031 633 57 98

0363

Instructions pour remplir le formulaire et documents à déposer

Quiconque entend construire, transformer ou convertir une exploitation ou des installations soumises à approbation, ou aménager des locaux à des fins de fabrication doit, au préalable, demander une approbation du beco, conformément aux articles 20 ss de la loi sur le travail, les entreprises et les installations (LTEI). L'approbation englobe la prévention en matière de santé et d'accidents professionnels pour les travailleurs, ainsi que la protection contre les immissions.

En vertu de l'article 5, alinéa 3 de l'ordonnance sur le travail, les entreprises et les installations (OTEI), les documents ci-après doivent être déposés en trois exemplaires auprès de la commune, à l'attention du domaine Sécurité et santé au travail (beco Economie bernoise):

1. un plan de situation,
2. les plans du projet signés par le maître d'ouvrage et l'auteur du projet (plan d'ensemble, plans de façades avec fenêtres, coupes longitudinales et transversales),
3. en cas de transformation, les plans des agencements précédents, s'ils ne sont pas indiqués dans les autres plans,
4. un extrait de plan de zones avec l'emplacement du projet et les zones avoisinantes ainsi que les prescriptions de zone selon le règlement de construction de la commune (y compris les degrés de sensibilité selon l'OPB),
5. en sus: formulaires de demande de permis de construire 1.0, 2.0 et 4.0.

Les plans doivent montrer en particulier l'emplacement des places de travail, des machines, des équipements techniques, des appareils, des installations et des locaux de stockage, ainsi que les voies d'évacuation.

Installations soumises à approbation selon l'article 4 OTEI

1. Installations de combustion

- 1.1 Huile «extra-légère»
Installations dont la puissance calorifique (consommation de combustible par unité de temps) est supérieure à 350 kilowatt (kW).
- 1.2 Huile «moyenne» et «lourde»
Installations dont la puissance calorifique est supérieure à 5 MW (la combustion de ces huiles n'est pas autorisée dans les foyers de moins de 5 MW).
- 1.3 Charbon
Installations dont la puissance calorifique est supérieure à 70 (kW).
- 1.4 Bois (à l'état naturel)
Installations dont la puissance calorifique est supérieure à 70 kW.
- 1.5 Déchets de bois
Installations dont la puissance calorifique est supérieure à 70 kW.
- 1.6 Gaz
Installations dont la puissance calorifique est supérieure à 350 kW.

Entreprises et installations exploitées à titre professionnel

- 2.1 Roches et terres
Exploitation de pierres naturelles, sable, gravier, argile et autres terres.
Fabrication de ciment, de chaux, de plâtre, de béton, de céramique grosse et fine, de porcelaine, de verre, d'objets en brique et de produits contenant de l'amiante. Moulins à pierres et enrobage à chaud.
- 2.2 Chimie
Fabrication, façonnage chimico-technique, grands entrepôts et commerce en gros de substances chimiques de base, de produits intermédiaires ou finis, y compris les produits pharmaceutiques, cosmétiques, agrochimiques, les engrais, les peintures, les vernis et les matières synthétiques.
- 2.3 Combustibles et carburants / huiles minérales
Fabrication, transformation de produits pétroliers. Grandes installations d'entreposage dont la capacité dépasse 500 m³ par réservoir et qui sont destinées à l'entreposage de produits présentant une pression de vapeur supérieure à 1 mbar (20°). Installations de distribution d'essence.
- 2.4 Métaux
Acieries, fonderies et affineries, fabrication de métaux non ferreux et façonnage de produits semi-finis.
Fabrication de produits en métal, d'appareils et de machines. Trempe, ateliers d'aiguillage, installations galvanotechniques, installations d'injection métallique, installations de zingage et ateliers de sablage.
- 2.5 Electrotechnique / électronique
Installations de production d'électricité (si des travailleurs y sont employés). Fabrication industrielle d'appareils électriques et électroniques.
- 2.6 Papier / carton
Fabrication de papier ou de carton. Ateliers de triage de papiers usagés.
- 2.7 Bois
Ateliers de sciage et de rabotage. Ateliers de tranchage, d'imprégnation, de fabrication de panneaux d'aggloméré, de panneaux de fibres de bois, fabrication d'articles en bois et de meubles.
- 2.8 Véhicules à moteur
Fabrication de véhicules à moteur.
Entretien de véhicules à moteur.
Lavages self-service et tunnels de lavage en continu. Parkings couverts à partir de 50 places (sauf dans des immeubles d'habitation).
- 2.9 Textiles / cuirs
Tanneries.
Filatures et ateliers de tissage.
Ateliers de blanchissage, apprêtage et teinturerie.
Fabrication de chaussures.
Nettoyage chimique des vêtements.
- 2.10 Produits alimentaires et boissons
Fabrication et préparation industrielle de denrées alimentaires, de boissons et de stimulants ainsi qu'abattoirs. Boucheries.
- 2.11 Agriculture
Séchoirs pour fourrage vert ou autres produits agricoles.
Fabrication d'aliments pour le bétail et équarrissage.
- 2.12 Revêtement / impression
Revêtement et impression de surfaces au moyen de matières organiques comme peintures, vernis et matières plastiques.
- 2.13 Nettoyage / dégraissage
Installations pour prétraitement de surface avec des hydrocarbures volatils, des caustiques et des acides.
- 2.14 Déchets
Transbordement, triage, traitement et incinération de déchets urbains ou de déchets spéciaux. Décharges et stations d'épuration des eaux usées.
- 2.15 Entreposage
Stockage en hauteur.
Grands silos, entrepôts pour marchandises en vrac et hangars.

3. Autres installations

Moteurs à combustion ou turbines à gaz stationnaires (excepté les groupes électrogènes).
Installations à rayons ionisants et non ionisants (domaine médical excepté).
Installations de production et de transport automatisées (robots industriels).
Piscines et patinoires publiques.
Centres d'exploitation publics ou privés.
Installations de désinfection.
Fours crématoires.
Installations présentant des risques potentiels importants pour l'environnement ou un grand danger de pollution parce qu'elles pourraient causer des émissions considérables d'odeurs ou de polluants atmosphériques en cas de panne de l'équipement d'épuration des effluents gazeux, ou parce que leur emplacement est défavorable du point de vue de la topographie ou de l'aménagement du territoire.

NPA / Commune: 2720 Tramelan Coordonnées planimétriques: _____

 Rue / Lieu-dit: "Les Combattes" N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 717/719

Indications sur l'utilisation et l'évacuation des eaux par l'entreprise

Il est recommandé d'examiner le dossier avec un représentant de l'Office des eaux et des déchets (OED), section industrie et artisanat (tél. 031 633 39 15) avant la présentation de la demande.

 1. Nom et adresse de l'entreprise: Téléphone: 032 482 68 68
Huguelet Génie Civil SA, chemin de Beausite 2, 2710 Tavannes Télécopie: 032 482 68 69
Courriel: geniecivil@hgcsa.ch

 2. Activité de l'entreprise:

 Entreprise de génie civil ayant ses locaux à Tavannes.
 Sur ce site : exploitation de la carrière des Combattes.
 Le lave-roues est l'unique nouvelle installation à consommer de l'eau.

 3. Les **formulaires 1.0 et 3.0** dûment remplis doivent être joints au présent formulaire. 0364
 4. **L'évacuation des eaux du bien-fonds** doit être planifiée et réalisée conformément au mémento «Evacuation des eaux des biens-fonds industriels ou artisanaux» (ig023f) de l'OED. La demande comportera en annexe un plan des environs qui mentionne, pour toutes les parties de la (des) parcelle(s), l'affectation prévue, le type de stabilisation du sol, la pente ainsi que le type d'évacuation des eaux.

 Je confirme que la planification a été exécutée conformément au mémento mentionné.

 5. L'entreprise produit-elle des **eaux usées industrielles ou artisanales** (eaux utilisées dans les procédés industriels, eaux de nettoyage, eaux de rinçage, eaux de refroidissement)?

 Dans l'entreprise existante Oui Non

 Dans la nouvelle partie de l'entreprise Oui Non

 Quelle est la **consommation d'eau** prévue (évaluation)?

 Dans l'entreprise existante _____ m³/an

 Dans la nouvelle partie de l'entreprise 50,00 m³/an

Un traitement ou un contrôle des eaux usées est-il en place ou prévu ? Oui Non

 L'entreprise produit-elle des eaux de refroidissement ? Oui Non

 6. Des **substances pouvant polluer les eaux** (p. ex huiles minérales ou dérivés, solvants, produits acides ou basiques, produits chimiques, produits de protection du bois, produits phytosanitaires, déchets spéciaux, fluide caloporteur, etc.) sont-elles stockées ou utilisées?

 Dans l'entreprise existante Oui Non

 Dans la nouvelle partie de l'entreprise Oui Non

 Indiquer le type de substance, le volume et le lieu de stockage **sur une feuille annexe.**

 7. **Personne de l'entreprise compétente** pour toute question en rapport avec la protection des eaux:

 Nom: Michel Devaud

 Téléphone: 032 482 68 68 Télécopie: 032 482 68 69 Courriel: geniecivil@hgcsa.ch

Le requérant confirme par la présente que les informations fournies sont exactes et complètes:

Lieu et date:

Tramelan, le 9.10.2017

Cachet et signature:


HUGUELET
GENIE CIVIL SA TAVANNES
 Beausite 2 2710 Tavannes
 Tél. 032 482 68 68 Fax...69

NPA / Commune: 2720 Tramelan

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: "Les Combattes"

N°: _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 717/719**Indications générales**

- Construction à proximité de la forêt (Art. 25 Loi cantonale sur les forêts [LCFo] du 5 mai 1997)
- Construction en forêt Petite construction non forestière (Art. 14 Ordonnance fédérale sur les forêts [OFo] du 30 nov. 1992)
(Art. 35 Ordonnance cantonale sur les forêts [OCFo] du 29 oct. 1997)
- Construction forestière (Art. 2 Loi fédérale sur les forêts [LFo] du 4 oct. 1991)
(Art. 14 Ordonnance fédérale sur les forêts [OFo] du 30 nov. 1992)

1. Existe-t-il un plan d'alignement par rapport à la forêt? Oui Non

2. Enumération des propriétaires possédant de la forêt dans un rayon de 30 m.

0365

Propriétaires de forêt, nom et adresse**N° de
la parcelle****Distance
à la forêt (m)**Commune municipale de Tramelan7170Commune municipale de Tramelan7190

3. Justification de la nécessité de déroger à la distance légale par rapport à la forêt:

Le site de la carrière a été choisi en fonction de son potentiel d'exploitation.
Le calcaire se trouve sous les forêts et pâturages boisés.
La limite de défrichement est déjà effective dans le cadre du plan de quartier en vigueur.
Les travaux de défrichement ont déjà été réalisés dans le cadre de l'exploitation actuelle de la décharge.
La modification de la profondeur d'exploitation ne va pas impacter la forêt.

Déclaration

- Le maître d'ouvrage renonce expressément, pour lui-même et ses ayants cause, à toute indemnité pour des dégâts qui pourraient être provoqués par l'exploitation forestière ou par un phénomène naturel, tels que glissement de neige, coups de vent, etc., aux bâtiments ou installations analogues à construire. Les prescriptions des articles 41 ss CO sont réservées.
- Pour lui et ses ayants cause, le maître d'ouvrage prend acte qu'aucun défrichement de lisière de la forêt limitrophe ou autre coupe d'éclaircie allant au-delà du droit de couper les branches qui avancent sur le fonds voisin ne sera autorisé; si la forêt lui appartient, il lui est interdit de procéder à des coupes en vue de diminuer l'ombre projetée, de favoriser la vue ou à tout autre dessein.
- En cas de changement de propriété, le maître d'ouvrage et propriétaire ou bénéficiaire du droit de superficie s'engage à transférer à son successeur les obligations découlant de la présente déclaration.

Lieu et date:

Tramelan, le 9.10.2017

Le maître d'ouvrage:

HUGUELET
GENIE CIVIL SA TAVANNES
Beausite 2 2710 Tavannes
Tél. 032 482 68 68 Fax...69

0366

Pièces à joindre à la demande:

Plan de situation (2 exemplaires) à l'échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000

Pour le territoire mesuré, le plan doit avoir été établi par le géomètre; pour le territoire non mesuré, une esquisse suffit. Le plan de situation ou l'esquisse doivent contenir les données suivantes:

- Distance par rapport à toutes les parcelles forestières dont la limite est à l'intérieur de la distance légale de 30 m
- Emplacement du bâtiment, en rouge, avec les dimensions exactes
- Nom et adresse du propriétaire de la parcelle à bâtir
- Noms des propriétaires des parcelles forestières voisines
- Numéros de la parcelle à bâtir et des parcelles forestières concernées

Echelle

Direction du nord

- Signature du géomètre ou de l'auteur du plan et date

- Section de carte topographique à l'échelle 1:25 000 (uniquement pour les constructions en forêt)

DN	Dangers naturels	Commune n°: <u>2017/61</u>
		Réception: <u>10.10.2017</u>

NPA / Commune: 2720 Tramelan **Office n°:** _____
 Rue / Lieu-dit: "Les Combattes" N°: _____ Parcelle(s)/Droit(s) de superficie n°(s): 717/719

A Etudes préalables

Le projet a-t-il déjà été examiné par un service spécialisé avant la demande de permis de construire? Oui Non
 Service spécialisé, date de la prise de position: _____

B Dangers (veuillez observer le guide ad hoc pour remplir cette rubrique)

B1 Niveau de danger Indéterminé Rouge Bleu Jaune Jaune et blanc



B2 Type de phénomène

Phénomènes brutaux	Service compétent	Phénomènes graduels	Service compétent
<input type="checkbox"/> Affaissement, effondrement	Division des dangers naturels	<input type="checkbox"/> Glissement de terrain superficiel	Division des dangers naturels
<input checked="" type="checkbox"/> Eboulement	Division des dangers naturels	<input checked="" type="checkbox"/> Glissement de terrain semi-profond	Division des dangers naturels
<input type="checkbox"/> Avalanche coulante	Division des dangers naturels	<input type="checkbox"/> Glissement de terrain profond	Division des dangers naturels
<input type="checkbox"/> Coulée de boue	Division des dangers naturels	<input type="checkbox"/> Inondation	Arrondissements d'ingénieur en chef
<input type="checkbox"/> Lave torrentielle	Arrondissements d'ingénieur en chef	<input type="checkbox"/> Erosion des rives	Arrondissements d'ingénieur en chef
<input type="checkbox"/> Avalanche poudreuse	Division des dangers naturels	<input type="checkbox"/> Glissement de berges	Arrondissements d'ingénieur en chef
<input type="checkbox"/> Chute de pierres	Division des dangers naturels		

B3 Description des dangers

Intensité, probabilité du phénomène dangereux et le cas échéant effets de tous les types de phénomènes à prendre en compte.
 Remarques éventuelles:
 Le danger d'éboulement décrit dans le secteur d'exploitation correspond à la falaise de la carrière en cours d'exploitation.
 Il n'y a pas de mesure spécifique à prendre autre qu'une exploitation dans les règles de l'art.
 Le danger de glissement situé dans la zone d'accès est connu et déjà traité dans le cadre de l'exploitation actuelle.
 Il n'y a pas de modification apportée aux infrastructures dans ce secteur.

C Mesures de protection intégrées au projet

- Selon l'expertise jointe en annexe
 Selon la description détaillée figurant sur une feuille séparée jointe en annexe (évent. avec renvoi aux plans joints)

Lieu et date: Tramelan, le 9.10.2017
 Signature du maître d'ouvrage ou de ses représentants: ATB Société Anonyme
Ingénieurs-conseils CIA-ASIC
2720 TRAMELAN

D Résultat de l'examen effectué par le service spécialisé

- Aucun rapport technique sur les dangers naturels n'est nécessaire Conditions et charges selon le rapport technique sur les dangers naturels Expertise nécessaire*

* L'expertise doit être établie par un spécialiste des dangers naturels dûment qualifié (p. ex. l'auteur de la carte des dangers).
 Le rapport technique sera rédigé une fois l'expertise disponible!

Remarques: _____

Lieu et date: _____

Nom et signature du service spécialisé compétent: _____